



**Briefings de Bruxelles sur le développement rural
Une série de réunions sur des questions de développement ACP-UE**

**Briefing n° 11 : Respect des normes de sécurité des aliments :
Implications pour les exportations agricoles ACP**

11 mai 2009

**NORMES DE SECURITÉ ALIMENTAIRE ET AGRICOLES :
DÉFIS ET OPPORTUNITÉS POUR LES EXPORTATIONS ACP**

A. Graffham – Natural Resources Institute, Université de Greenwich, Grande-Bretagne

Résumé

Le degré d'impact des normes de sécurité alimentaire et agricoles sur les exportations ACP dépend de la marchandise et du type de norme appliquée. Les produits d'origine animale représentent le plus grand risque pour la santé humaine et animale et est donc plus sévèrement réglementée par les pouvoirs publics et le commerce international. Pour la plupart des pays ACP, l'exportation de produits d'origine animale sur des marchés à valeur élevée tels que l'UE est presque impossible. En effet, l'investissement public et privé requis est très élevé et il est extrêmement difficile de démontrer la conformité avec des conditions telles que la démonstration l'exemption de maladies dans la région. Des systèmes nationaux excellents doivent être mis en place et, dans de nombreux cas, les systèmes de contrôle nécessaires doivent opérer au niveau régional, comme dans le cas de la Namibie et de l'Angola.

Les conditions d'exportation de fruits et de légumes frais sont plus faciles à respecter. Toutes les exportations doivent respecter les normes minimales établies dans l'accord SPS administré par l'OMC, relatif aux normes internationales de santé humaine, animale et végétale développées respectivement par Codex, OIE et IPPC. En pratique, les exportations ACP de fruits et de légumes dans l'UE doivent être conformes au cadre réglementaire harmonisé de l'UE pour les mesures SPS. Celui-ci est plutôt direct et soulève relativement peu de problèmes pour de nombreux pays ACP. Cependant, ces 15 dernières années, de nouvelles conditions sont apparues, sous la forme de normes privées volontaires. Les normes privées régissent les relations entre entreprises et reflètent les conditions réglementaires publiques, mais vont généralement bien au-delà de ces dernières. La sécurité alimentaire reste l'objectif premier, mais les normes privées concernent également d'autres préoccupations des consommateurs, telles que la durabilité, le bien-être, la santé et la sécurité des animaux, ainsi que des questions sociales. Ces normes ne sont pas transparentes et les parties prenantes des pays en développement n'ont souvent pas leur mot à dire. Les critères de conformité peuvent ne pas être axés sur des preuves scientifiques mais plutôt refléter la perception du risque des acheteurs. Les normes privées se sont multipliées tant au niveau de la production que de la transformation et sont à présent nombreuses. Le choix des normes est déterminé par la demande du marché. Pour la production de fruits et de légumes, GLOBALGAP (anciennement EurepGAP) est devenu la norme dominante de bonnes pratiques agricoles, simplifiant donc le choix. Cependant, certains cultivateurs doivent respecter une ou plusieurs normes spécifiques de distribution, en plus de celles de GLOBALGAP. Pour les infrastructures de transformation, différents marchés peuvent requérir différentes normes pour les mêmes systèmes de gestion. Cette création de doubles systèmes et d'audits multiples génère des coûts supplémentaires et une perte de temps inutiles. Des efforts de reconnaissance mutuelle des diverses normes sont faits à travers des systèmes d'étalonnage tels que ceux de la *Global Food Safety Initiative*, mais cette reconnaissance dépend malgré tout des acheteurs.

Pour les grands exportateurs et les exploitants commerciaux de grande envergure, les normes privées représentent un coût indésirable mais nécessaire. Ils se plaignent du manque d'harmonisation de l'audit et de l'actualisation permanente des normes, mais dans l'ensemble on n'observe aucun problème majeur de conformité. Pour les petits exploitants, les normes telles que GLOBALGAP sont très complexes et onéreuses à mettre en œuvre et à entretenir, et les critères de conformité ne sont pas développés en tenant compte des petits exploitants. Au Kenya, le NRI et l'IIED ont découvert que les petits exploitants n'avaient accès à GLOBALGAP que via une entreprise d'exportation solide. Les coûts d'établissement et d'entretien atteignaient en moyenne 1 240 € et 800 € respectivement, mais les agriculteurs n'y participaient qu'à hauteur de 445 € et 110 €. Cependant, ces contributions étaient significatives, les revenus de la plupart de ces exploitants issus de l'exportation de légumes variant de 210 € à 525 €. Les prêts pour coûts d'établissement prenaient 2 à 3 ans à rembourser. La conformité à GLOBALGAP améliorait la qualité, la productivité et la connaissance des petits exploitants et augmentait également la valeur de la main d'œuvre qualifiée dans les régions rurales. Cependant, sur une période de trois ans, 60 % des petits exploitants ont été exclus de la certification GLOBALGAP en raison des coûts élevés de mise en conformité. Malgré tout, 83 % des exploitants exclus continuaient à exporter leurs légumes via des intermédiaires, mais avec un revenu inférieur.

La preuve de conformité aux normes publiques et privées est très importante pour créer une réputation d'intégrité de sécurité alimentaire au niveau des entreprises et du pays. Elle est souvent difficile à quantifier mais est bien illustrée par l'exemple des dégâts causés en Chine par le récent scandale de la mélamine dans le lait.